

Département
PAS-de-CALAIS

COMMUNE d'OFFIN

Arrondissement
MONTREUIL-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DU MAIRE**

Canton
AUXI-le-CHÂTEAU

Le Maire de la commune d'OFFIN,
Vu les Articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités
territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Rural.

Considérant que le déroulement du 3^{ème} Rallye National Tout Terrain des Vallées
d'Artois le samedi 28 octobre 2017 entraîne l'emprunt des chemins ruraux sur le
territoire de la commune d'Offin par les véhicules tout terrain de compétition,

Considérant qu'il est indispensable de veiller à la sécurité des spectateurs, des chasseurs
et qu'il est indispensable de prévenir tout accident.

ARRÊTE :

Article 1 : La pratique de la chasse est strictement interdite le samedi 28 octobre 2017
sur :

- Chemin de Contes
- Chemin AFR la Gates
- Chemin des Sauettes
- Chemin de la haie Marie-Caine
- Route de la Vallée
- Chemin d'Hesdin

Et également sur les parcelles attenantes aux chemins indiqués ci-dessus

Article 2 : Sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui
sera affiché en Mairie :

- Le Maire
- Le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Hesdin
- Monsieur le Président de la Fédération de Chasse du Pas-de-Calais
- Monsieur le Président de la Société de Chasse d'Offin

Fait à OFFIN,
Le 24 Octobre 2017.
Le Maire,
Roger HOUZEL.

